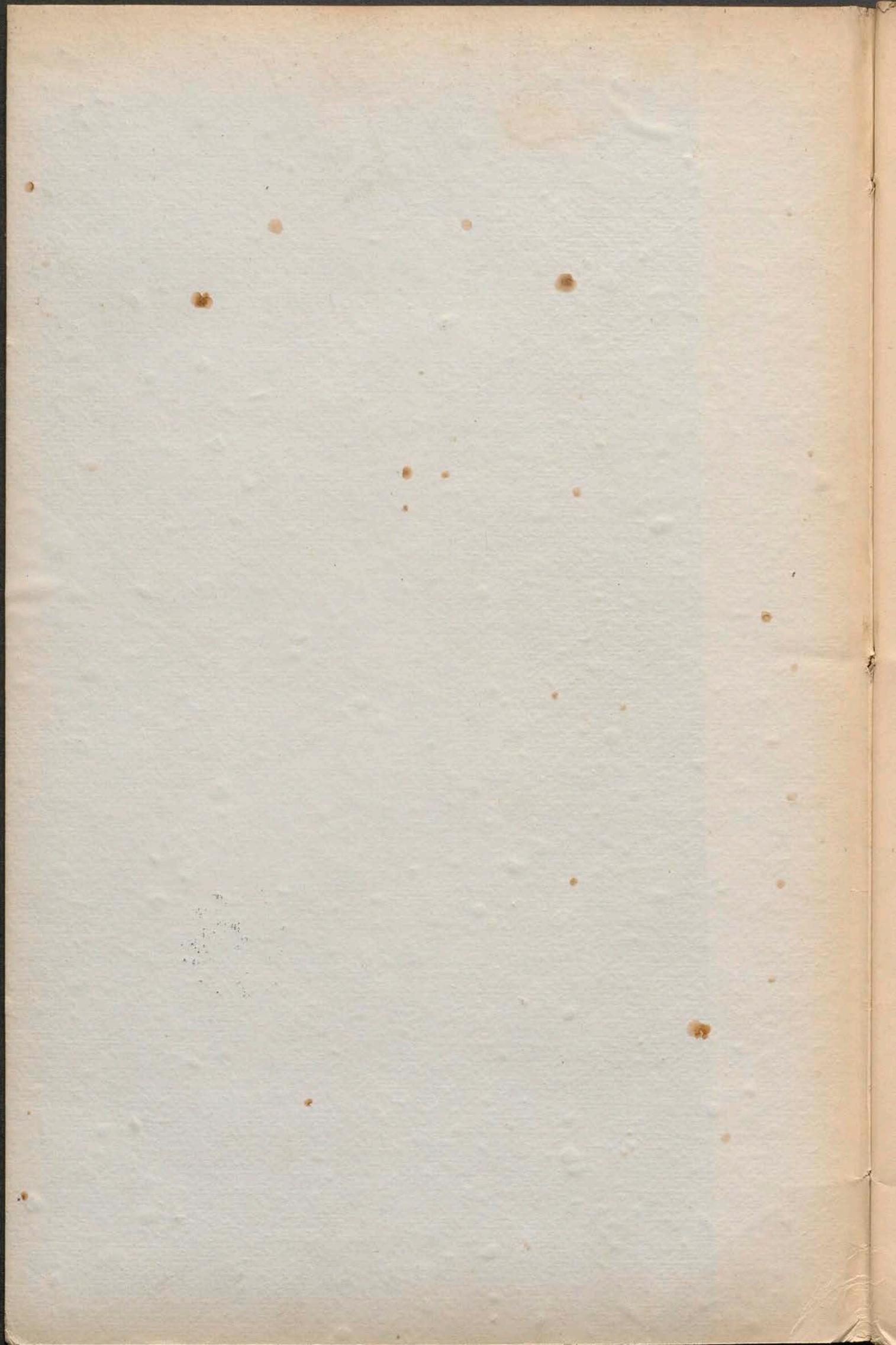


COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet de rendre applicable dans les colonies françaises la loi du 8 février 1902, portant modification de la loi du 15 juin 1872 sur les titres au porteur. (N° 7, année 1911.)

(Nommée le 7 février 1911.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : *N. Escudier*
2^e — PONTEILLE. *Secrétaire*
3^e — CICÉRON. *Rapporteur*
4^e — Léon MONNIER.
5^e — Eugène GUÉRIN.
6^e — CACHET.
7^e — RIOTTEAU. *Président*
8^e — HENRI MICHEL.
9^e — PÉLISSIER.



Séance du 6 mars 1911

Président

M. Riottreau

Secrétaire

M. Pouballe

Monsieur Liévin, désigné comme rapporteur, donne
des explications approuvées par la Commission. Il est
décidé de demander à Monsieur le Ministre des
Colonies ~~de~~ par l'intermédiaire de M. le
rapporteur, les renseignements complémentaires.
M. le rapporteur est autorisé, si les explications
lui paraissent suffisantes, de déposer son
rapport.

Le Président

Le Secrétaire
M. Pouballe

9 M. Riottreau
présent

1245 1528





2

Séance Du 10. février 1911

Président
M. Riethou

Secrétaire
Pentelle

Mentionnée d'un commissaire relatif
aux gifts au Porteur
Etiamme : M. Ciron

Le Président

Le Secrétaire

J. Riethou

Pentelle